

2 Le marché des parquets

Aperçu du marché

Les Normes agricoles du Japon distinguent deux catégories principales de parquets : les parquets en lames de bois massif et les parquets composites. La catégorie des parquets de bois massif comprend les bois séchés à l'air et les bois séchés au four.

Près de 90 % de la production japonaise de parquets consiste en parquets composites de contreplaqué. La plupart de ces produits incorporent des matériaux synthétiques d'insonorisation et de finition.

Bien que la catégorie des parquets de bois massif comprenne les bois durs et les bois tendres, le marché est dominé par les bois durs, notamment le chêne blanc du Japon et le hêtre. Il faut préciser que les produits de bois tendre n'ont été mis au point que récemment et que la commercialisation n'en a pas été faite sur une grande échelle.

La catégorie des parquets composites est une catégorie universelle qui regroupe tous les types de parquets autres que ceux de bois massif. On peut subdiviser ces deux grandes catégories de la façon suivante :

- parquets de bois massif : lames de parquet, carreaux de parquet, parquets mosaïques, et
- parquets composites : parquets composites à fini de bois naturel, parquets composites à fini synthétique, carreaux composites à fini de bois naturel, carreaux composites à fini synthétique.

On trouvera au tableau 4 les dimensions courantes des lames de parquet, des carreaux de parquet et des parquets mosaïques de bois massif.

La production et les expéditions de parquets de bois massif, tant séché au four que séché à l'air, ont diminué sans cesse depuis 1982 au profit des produits composites. Estimées en 1989 à 5,1 et 4,7 millions de mètres carrés respectivement, elles représentent 75 à 80 % des niveaux de 1982 (voir le tableau 5).